

المملكة المغربية

ROYAUME DU MAROC

المكتب الوطني للمحاصيل الحبوب و القطن

OFFICE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DES CEREALES ET DES LEGUMINEUSES

001588

DC/SIE



Rabat, le 06 AOUT 2021

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 10/CT-USA/08/21, RELATIF A L'IMPORTATION DE BLE DUR D'ORIGINE « USA » DANS LE CADRE DU CONTINGENT TARIFAIRE PREFERENTIEL

Il sera procédé le **24 août 2021** à 10 H, au siège de l'Office National Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses (ONICL), sis au 3, avenue Moulay Hassan, BP : 154, Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres, sur offres de primes compensatoires, pour l'attribution du contingent tarifaire préférentiel accordé par notre pays aux Etats-Unis d'Amérique, au titre de l'exercice **2021**, dans le cadre de l'Accord de Libre Echange, portant sur une quantité de **363 636 TM de blé dur**.

Le présent appel d'offres est régi par les dispositions du Cahier des Prescriptions Spéciales n° CPS/USA/07/2019 et du Règlement de la Consultation n° RC/USA/07/2019, relatifs à la répartition des contingents tarifaires préférentiels des blés accordés par notre pays aux Etats-Unis d'Amérique.

Les concurrents qui désirent participer à cet appel d'offres peuvent retirer le dossier s'y rapportant au siège de l'ONICL, sis au 3, avenue Moulay Hassan à Rabat, au bureau d'ordre. Ce dossier est également disponible sur le site web de l'ONICL (www.onicl.org.ma) et au portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

L'appel d'offres est ouvert aux opérateurs céréaliers ayant déposé auprès de l'ONICL, contre récépissé, une déclaration d'existence et ce, conformément aux dispositions de la loi 12-94 relative à l'Office National Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses et à l'organisation du marché des céréales et des légumineuses.

La taille minimale de chaque lot à offrir est fixée à 5000 TM et la date limite de réalisation est fixée au plus tard **le 31 décembre 2021**.

Les quantités maximales bénéficiant de la préférence tarifaire sont celles notifiées majorées de 10%.

La présentation et le contenu des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 4 et 5 du Règlement de la Consultation précité.

Les plis sont, au choix des concurrents, soit :

- déposés, contre récépissé, au secrétariat de la direction de l'ONICL, à l'adresse sus-indiquée ;
- envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception ;
- remis directement au président de la commission d'appel d'offres, en début de séance et avant l'ouverture des plis.

Les plis déposés ou reçus postérieurement à la date fixée par le présent avis d'appel d'offres ne sont pas admis. Tout pli déposé ou reçu peut être retiré antérieurement au jour et à l'heure fixés pour l'ouverture des plis.

Il est à rappeler que les dispositions de la circulaire de l'ONICL n°3/DC/SIE du 24 juillet 2019, relative aux modalités d'importation et d'exportation des céréales et des légumineuses, s'appliquent à ces opérations. *SE*

LE DIRECTEUR DE L'OFFICE NATIONAL
INTERPROFESSIONNEL DES CÉRÉALES
ET DES LÉGUMINEUSES PAR INTERIM

Signé : Aziz EL YAMLAHI

D/N°

839/08/2021